

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 16 juillet 2024**

Nombre de membres : - Afférents : 11 - Présents : 8 - Qui ont pris part au vote : 7  
Vote : A l'unanimité : - Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 19 / 07 / 2024  
Et publication et notification du : 19/ 07 /2024

L'an 2024, le 16 juillet 2024 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/07/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/07/2024.

**Présents** : Mesdames Violette FERNANDES Maire, Vinciane HOLLIER, Messieurs Nicolas MILLET, Guy LACOUDRE, Nicolas ANCLIN, Paul DELUGE, Michel VACHERON, Bernard CHIVAILLE

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Jean-Claude LEBAS à Violette FERNANDES, Alain PLANCHON à Nicolas MILLET

**Absents** : Ingrid YENK

**A été nommé(e) secrétaire** : Nicolas MILLET

Michel VACHERON, au vu de sa position au sein de l'association (président), ne prend donc pas part au vote.

## **2024\_0021 DELIBERATION SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR 2024 - ASSOCIATION SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE**

Madame le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention de la Société de Chasse Communale de Mornay-Berry :

Date de la demande : 30/04/2024 par M. VACHERON Michel en sa qualité de Président

Pièces jointes à la demande :

- Dossier de demande de subvention dûment complété
- Budget prévisionnel pour l'année 2024
- Attestation d'assurance

L'association fait état de 16 adhérents inscrits et sollicite en plus d'une subvention financière, la possibilité de faire des photocopies si besoin, d'occuper la salle des fêtes gracieusement pour ses deux repas annuels.

Il y a lieu de se prononcer sur cette demande.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'octroyer une subvention à la Société de Chasse Communale pour un montant de 250,00 €.
- Dépense imputée en section Dépenses de Fonctionnement au compte 65748 ;
- Octroi la possibilité de faire des photocopies dans une limite de 500 photocopies
- Accorde la possibilité d'occuper la salle des fêtes à titre gracieux deux fois par an pour ses traditionnels repas aux dates convenues avec la municipalité.
- Mandate Madame le Maire pour établir et signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme :

En mairie, le 16/07/2024  
Le Maire,  
Violette FERNANDES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20240719-2024\_0021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2024

Le secrétaire de séance,  
Nicolas MILLET